Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_10-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2026
Et
Publication ou notification du : 13/03/2026

L'an 2026, le 10 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/03/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, PANNETIER Valérie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEBLANC Morgane à Mme PANNETIER Valérie
Absent(s) : M. MOREL Henri

A été nommé(e) secrétaire : M. BORDIER Antoine

03/2026-10 – Vote du compte financier unique 2025 du budget ZAC de la Grande Motte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (le maire) et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le budget Primitif du budget ZAC de la Grande Motte de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAC de Saint-M'Hervé ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue aux Comptes Administratifs et compte de Gestion ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget ZAC La Grande Motte de l'exercice 2025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260312-03_2026_10-DE

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 317 169,22	1 630 685,00	2 947 854,22
	Recettes réalisées (1)	B	943 349,22	1 208 231,60	2 151 580,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 311 320,00	1 472 703,74	2 784 023,74
	Dépenses réalisées (1)	E	1 235 282,86	1 013 909,56	2 249 192,42
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-291 933,64	194 322,04	-97 611,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 849,22	-157 981,26	-163 830,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-297 782,86	36 340,78	-261 442,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-297 782,86	36 340,78	-261 442,08

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal, Monsieur CORNÉE Alain 1er adjoint préside et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- ADOPTE le compte financier unique 2025 du budget ZAC la Grande Motte tel que présenté ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2026
Le 1er adjoint
Alain CORNÉE

Secrétaire de séance
M. BORDIER Antoine